LA GAZETTE D'AUTHEVERNES

N° 42
Décembre 2020

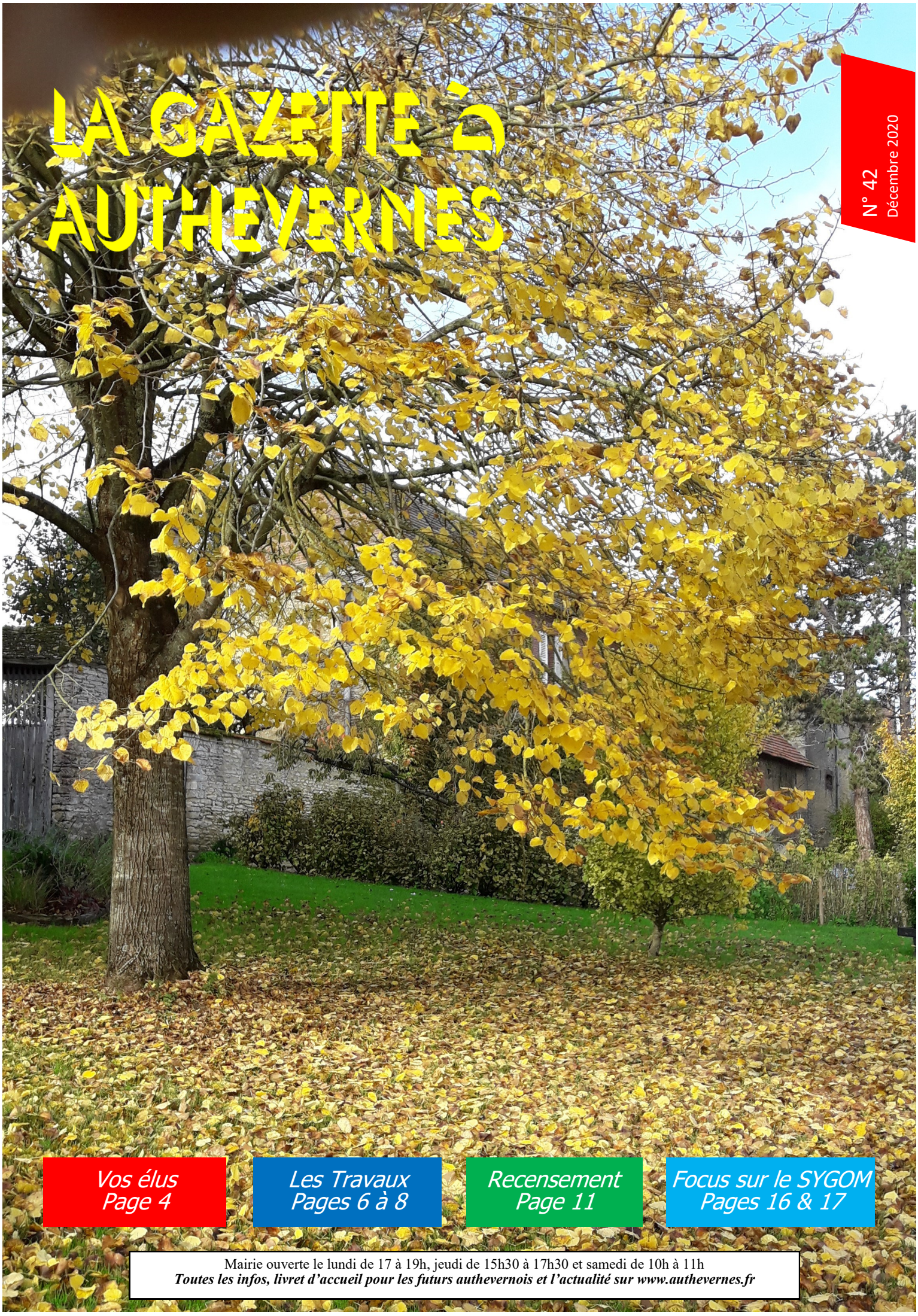

Vos élus
Page 4

Les Travaux
Pages 6 à 8

Recensement
Page 11

Focus sur le SYGOM
Pages 16 & 17

Mairie ouverte le lundi de 17 à 19h, jeudi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h à 11h
Toutes les infos, livret d'accueil pour les futurs authevernois et l'actualité sur www.authevernes.fr

Edito

On se serait bien passé des mauvaises surprises de 2020. C'est une année bien compliquée et surprenante qui s'achève pour tous.

La commune d'Authevernes n'a eu à déplorer ni décès, ni hospitalisation durant les 2 vagues. Heureusement. Malgré de très fortes fièvres durant près de 2 semaines pour certains, tout semble être rentré dans l'ordre.

Le renouvellement partiel de l'équipe municipale a été réalisé dans de bonnes conditions et personne n'a été contaminée par la COVID lors du premier tour des élections.

Evidemment tout ce qui était prévu avec les animations et manifestations est tombé à l'eau, annulé ou reporté. Le point est fait dans ce magazine.

L'aide aux plus vulnérables d'entre nous a été proposée et les relais familiaux ou sociaux ont été rapidement réactivés.

Nous vivons un vrai changement culturel.
Les années que nous allons vivre ne seront plus similaires au mode de vie d'avant, mais on s'adaptera, forcément.

Hormis la problématique sanitaire, l'environnement numérique a pris le dessus, l'isolement de l'homme s'accroit.
Le retour de confinement a été très compliqué pour beaucoup et l'adaptation aux nouvelles contraintes n'a pas été facile.
Mes rencontres avec des authevernois révèlent un stress profond, une crainte bien légitime de l'avenir, sans parler de la ridicule théorie du complot. On s'en sortira !

La situation économique est profondément altérée et les entreprises, micro entreprises ou multinationales sont fragiles, très fragiles dans bien des secteurs. Les réserves ne sont pas inépuisables et on passera à la caisse en 2021.

Le fermeture des commerces réalisée selon des critères inéquitables et inadaptés met à mal bien des activités. **Nous devons plus que jamais être en soutien sous toutes ses formes du commerce local**. Nous devons être acteurs de nos vies et plus de simples consommateurs de services.

Je suis certain que notre capacité à rebondir reste intacte. Le tunnel a une sortie et nous voyons sa lumière se révéler peu à peu.

Protégez vous et passez tous de belles fêtes de fin d'année

Bonne lecture à tous

Le Maire
James Blouin

Continuité du Service Public

La mise en confinement, le 17 mars à 12h, a conduit tous les services publics à procéder à des modifications d'organisation.
Notre Mairie a été fermée au public durant les 2 mois du confinement de printemps mais l'administration a fonctionné avec fluidité.
Notre secrétaire, Yohan Caron a immédiatement poursuivi son travail de chez lui en télétravail complet et le téléphone a été routé vers le portable d'astreinte de la mairie. A souligner la présence constante de notre collaboratrice Delphine Limare-Jego durant cette période délicate.

La notion de Service Public existe bien dans la Fonction Publique d'Etat, Territoriale ou Hospitalière.

Les élus (nouvellement élus du 15 mars) ont contacté les personnes identifiées comme pouvant être vulnérables et ont proposé un service de déplacement vers les drives commerciaux pris d'assaut.
L'ensemble des élus et des personnels de nos administrations, notamment de la Communauté de Communes du Vexin Normand, ont assuré la continuité de service chaque fois que cela était possible ou nécessaire : Le portage de repas assuré par 3 collaborateurs de la CCVN dont il faut souligner la présence sans faille pour la distribution, puis les équipes techniques de voirie qui ont repris camions et tracteurs dès le 30 mars et de tous les collaborateurs administratifs qui eux aussi ont assuré la continuité du service, jusqu'au personnel de Capucine réquisitionné quelques jours.

Pour les élus en responsabilité de la Communauté de Communes, la période était particulière car pour certains ils n'étaient plus réellement élus mais toujours en responsabilité (battus ou non candidats) tandis que pour d'autres l'avenir restait conditionnée au second tour des élections

municipales. Tous, sans exception, ont été à leurs postes, ont travaillé et échangé entre eux, avec les personnels en télétravail, avec les collègues du département en audio conférences avec le Ministre Sébastien Lecornu ou le Préfet. Ainsi les visio-conférences se sont enchainées malgré des conditions de débit internet parfois insuffisantes.
L'absence de masques de protection a vu naître une chaîne de solidarité où des habitantes couturières ont confectionné des protections en tissu lavable pour leurs voisins et également à disposition de la mairie.

Le département a pu, le 29 mai nous livrer 400 masques, immédiatement distribués par les conseillers.
Via l'Union des Maires du Canton, les communes de Dangu et d'Authevernes et la CCVN, il a été également possible de commander en gros des masques et les lotions hydro alcooliques pour les communes les souhaitant ainsi que pour le personnel du SIVOS de Vesly. Ils ont été distribués mi-juin.

Seul l'entretien de la commune a été compliqué durant quelques semaines mais des élus ont mis la cote de travail et ont débroussaillé et tondu les pelouses.
Après un temps de latence dû au renouvellement d'arrêts de travail de notre agent municipal, le problème a été résolu.
Depuis juin nous utilisons les services d'un auto-entrepreneur de la commune avec une moyenne de 17 H/semaine et d'une entreprise d'entretien d'espaces verts uniquement pour l'entretien des massifs floraux et taille des haies.

Notre agent nous a quitté le 31 Août. Nous lui souhaitons un bon nouvel envol, force, courage et détermination et surtout une bonne santé et de bons contrats de travail.

Cette crise a permis au service administratif de pouvoir travailler totalement à distance ce qui modifiera peu les horaires des permanences.

Merci à ceux qui ont mis à l'honneur fraternité et solidarité.
Merci aux authevernois pour les premiers masques papier (Marc et Anna) et tissus (Jenny), pour les bombes désinfectantes (Nathalie), pour les heures de conseils fournis aux élus.
Merci, Merci. Ils se reconnaitront.

Merci enfin de votre patience durant ces quelques semaines « compliquées »

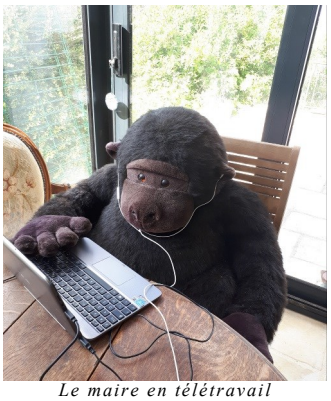

Le maire en télétravail

Bulletin Municipal de la Commune d'Authevernes
Place de la Mairie 27420 Authevernes
Tel: 02 32 55 61 31 contact@authevernes.fr
Vous pouvez également liker notre page Facebook pour suivre l'actualité du village
Magazine téléchargeable en pdf sur le site authevernes.fr

Elections municipales et nouveaux conseillers municipaux

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, 11 conseillers municipaux ont été élus.

Ce n'est qu'au cours de la première réunion dite « Conseil d'Installation » que l'exécutif (maire et adjoints) est élu par les 11 conseillers et l'organisation devient alors officielle.

Compte tenu du confinement et des directives du ministre des collectivités territoriales, la première réunion n'a pu se tenir que le 31 mai.
Exceptionnellement et par dérogation, elle s'est tenue à la salle des fêtes, sans public, et avec la distanciation réglementaire.
Une retransmission en direct via un écran à l'extérieur, sur le parking, permettait au public qui le souhaitait de suivre ce conseil.
Après l'installation des conseillers, il a été procédé aux élections de la gouvernance (maire et adjoints) à bulletin secret et des représentants aux syndicats ainsi qu'aux commissions communales. Vous en avez le détail ci-dessous.

La Communauté de Communes du Vexin Normand a procédé aux mêmes élections et désignations le 16 juillet.
Les représentants de la CCVN dans les syndicats intercommunaux ont été installés, voire élus au sein de ces instances, courant septembre.

Les « grands électeurs », maires, conseillers municipaux en fonction de la taille des communes ont élus le 27 septembre les 3 sénateurs de l'Eure: Hervé Maurey, Kristina Pluchet et Sébastien Lecornu.

Pour la commune, ont été élus :

Maire : James BLOUIN
Elu maire depuis mars 2001. Retraité, ancien cadre financier d'un groupe international de communication et ancien gérant d'une société de prestations informatiques.
Il représente Authevernes au Syndicat d'Electricité (SIEGE27), au Syndicat de l'Aérodrome d'Etrépagny et à la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Dans ses mandats il représente Authevernes directement et le territoire au travers de la CCVN :
Présd. Syndicat de l'Aérodrome d'Etrépagny / 1er VP de la Communauté de Communes du Vexin Normand en charge de l'Administration Générale, des Marchés et des Ressources Humaines. 1er VP de syndicats: Syndicat mixte Eure Normandie Numérique en charge des finances / SYGOM, Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères / Syndicat du bassin nautique de Trie-Château (Aquavexin) et Membre de la DSP (délégation de Service Public) d'Aquavexin et d'ENN

1er adjoint au maire : Jean-Claude GEFFROY :
Elu depuis 2008, concessionnaire de machines agricoles.
Dans ses mandats il est membre suppléant représentant Authevernes à la Communauté de Communes du Vexin Normand / Représentant titulaire d'Authevernes au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) dont il est le Président depuis 2014. (ce syndicat de communes regroupe les communes de Guerny, Vesly, Noyers, Gamaches, Thilliers en Vexin et Authevernes).
Membre de la commission Travaux et bâtiments communaux, de la commission Espaces verts,- sécurité - et urbanisme.

2ème adjoint au maire : Carine Meichel
Elue en 2020. A réalisé une grande partie de sa carrière en tant que cadre d'une multinationale dans le domaine des bases de données.
Membre du CCAS et membre des commissions loisirs, culture, patrimoine / conseil municipal des jeunes.

Conseillers

Conseiller municipal délégué : Sébastien Caillaud

Elu en 2020, entrepreneur paysagiste et espaces verts
Membre commissions Travaux et bâtiments communaux - voirie, environnement, chemins communaux - espaces verts

Pascal DERLY
Elu depuis 2001, agriculteur et gérant de commerce.
Représentant titulaire de la commune au Syndicat des Eaux du Vexin et Membre du Bureau de ce Syndicat
Membre de la commission voirie, chemins communaux , environnement et de la commission urbanisme.

Teddy NEYT
Elu en 2014, conducteur d'engins de démolition
représentant de la commune au Syndicat de l'Aérodrome d'Etrépagny.
Membre des commission Travaux et bâtiments communaux, - sécurité – commission loisirs & culture.

Jenny Ferrand – Debart
Elue en 2020, Personnel hospitalier puis gérante de magasin de tissus
Membre du CCAS et Représente la commune à ADICO
Membre commissions Travaux et bâtiments communaux - loisirs, culture, patrimoine- conseil municipal des jeunes

Marie Lopez
Elue en 2020, Enseignante Education Nationale.
Représentant titulaire d'Authevernes au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
Membre commissions Travaux et bâtiments communaux - loisirs, culture, patrimoine- conseil municipal des jeunes

Emmanuel Ollivier
Elu en 2020, Fonctionnaire territorial.
Membre commission CCAS / représente la commune à ADICO / Membre des commissions sécurité - loisirs, culture, patrimoine-

Marc Delacour
Elu en 2020, Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Représentant suppléant de la commune au syndicat des Eaux du Vexin et au Syndicat d'Electricité et Gaz de l'Eure (SIEGE27)
Membre des commissions sécurité - Espaces verts, - loisirs, culture, patrimoine- et de la commission urbanisme

Pierre Yves Lenormand
Elu en 2020, Agriculteur.
Membre du CCAS
Membre commissions Travaux et bâtiments communaux - voirie, environnement, chemins communaux - espaces verts

Travaux

Vitraux de l'église

Les travaux de rénovation des vitraux de l'église ne sont pas visibles de la rue.
Les travaux de dépose des baies sud-est ont été réalisés fin janvier 2020 à la suite du contrat passé avec la société « Vitraux d'Art Forfait » à Grand Couronne.

Les baies ont été provisoirement remplacées par des panneaux de polycarbonate.
Cette première tranche devait prendre fin en juin mais la COVID et le confinement ont perturbé le planning.

Simulation des futurs vitraux

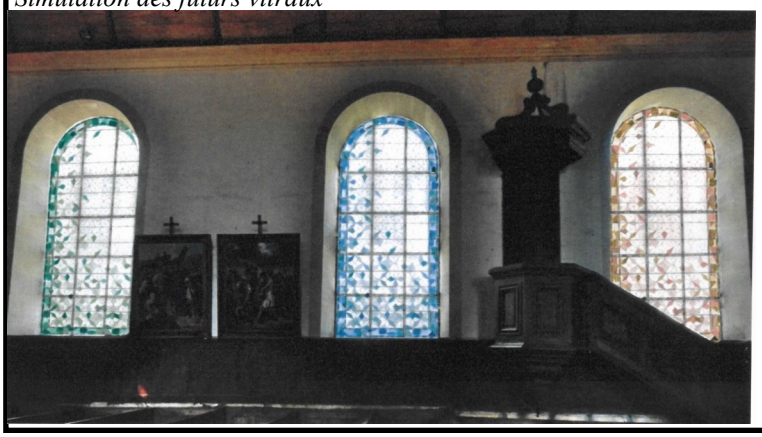

Le plus gênant c'est qu'aujourd'hui l'activité de l'atelier n'a pas réellement repris, le gérant n'étant pas en capacité de commander (et de payer) les verres ainsi qu'une partie des salaires.
La commune est en relation constante avec les autres collectivités clientes et le tribunal de commerce de Rouen.
La commune n'a versé aucun acompte mais a en dépôt une baie en restauration.

Mauvais coup de vent

Fin août un très violent coup de vent a fait s'écrouler une des baies en polycarbonate de l'église.
Par chance aucun dégât n'a été constaté et des conseillers municipaux ont remis les protections.

Voirie rénovée

La chaussée et bordures de la rue du Bois moulin ont été rénovées fin juin. La commune a participé pour 3 557€.
Ce chantier était le dernier réalisé sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes du Vexin Normand par l'entreprise VIA France dont le contrat se terminait.
Le nouvel appel d'offres a conduit de retenir l'entreprise COLAS pour les 3 prochaines années.
Le bas de la rue de la Martinelle et la rue de derrière la chartreuse sont inscrits pour une prochaine programmation. La CCVN budgète 1,5 millions d'euros chaque année pour la rénovation des voiries du territoire (voiries communales exclusivement, les routes départementales étant aux bons soins du département).
Les services techniques du département proposent une reprise complète du RD716 pour 2022 sous condition que soient refaits certains assainissements en traverse.

Le maire et son adjointe Carine Meichel, ont eu le plaisir d'accueillir Michel Boulleveau pour son dernier jour en tant que VP– Voirie à la CCVN, et dernière réception de chantier, avec 2 collaborateurs de son service (3ème et 7ème), notre AMO (5ème) et le chef des opérations Via France (6ème)

Les nouvelles classes du regroupement scolaire, à VESLY, ont accueillis leurs élèves d'élémentaires.

Adieu les écoles de Noyers et des Thilliers en Vexin qui accueillaient les scolaires de CP au CM2 (Authevernes et Guerny avaient fermé en 2014).

Le groupe scolaire est sous l'autorité de Mme. Canova, unique directrice. Les équipements, cantine, garderie, entretien, personnel non éducation nationale, …, sont sous l'autorité de Jean Claude Geffroy et d' Elisabeth Talbot.

6 classes ont été construites en 2019. Ce projet représente un investissement de près d'1,7 millions € ht financé à hauteur de 40% par les dotations de l'Etat (DETR), les subventions du département pour 35% et 25% à la charge des communes formant le SIVOS.

Cette nouvelle organisation permet une économie d'1 heure de transports quotidiens pour les primaires demi-pensionnaires.
La cantine assure 2 services permettant de recevoir en moyenne 160 enfants.
La garderie est ouverte de 7h00 à 8h45 et de 16h15 à 19h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Les inscriptions pour la garderie et les repas cantines sont obligatoires et se font sur site internet SERVIPLUS jusqu'à 10h du matin, veille du déjeuner. Toutes les factures sont maintenant à payer par internet.
Les classes sont pourvues de toutes les technologies numériques actuelles. Un budget de 18 000€ a été engagé pour l'équipement en matériel informatique (ordinateurs, vidéo projecteurs, enceintes Bluetooth et 30 tablettes tactiles).
Le mobilier (provenant des anciens sites) sera progressivement modernisé également au fil du temps.

Travaux

Sécurité

Le carrefour chemin des ruelles et rue du bout d'en bas a été considéré comme accidentogène par les conseillers municipaux à cause de la très forte vitesse des véhicules. Afin d'éviter des accidents , 2 **STOP** ont été posés, supprimant pour l'un la priorité à droite et réduisant la vitesse pour l'autre. Rappelons que du monde et notamment des enfants circulent à pied sur cette zone et qu'il est impératif de respecter la vitesse maximale de 30 KM/H. Un STOP sera posé prochainement rue du musicien Gasse

POSE PROVISOIRE DE POTEAUX

Des poteaux bois seront provisoirement posés entre la salle des fêtes et le carrefour de la RD6014 afin d'alimenter en service fibre optique les 2 habitations un peu isolées et qui ne faisaient pas parties de la 1ère phase de déploiement.

Les poteaux actuels EDF et Orange ne permettrait pas la charge supplémentaire de la fibre (dixit Enédis).

Cela vient à l'encontre de la politique de 0 poteau sur la commune mais c'est la seule solution pour que tous les authevernois puissent bénéficier du même service.

L'ensemble des poteaux sera déposé lors de la dernière phase d'enfouissements des lignes aériennes en 2023.

ENFOUISSEMENTS et LUMINAIRES 2020-2021

L'enfouissement des lignes aériennes s'est poursuivi en 2020.

Normalement programmée au 1er semestre 2020, ce n'est qu'en fin d'année (ou début 2021) que la rue du Jeu de Battoir aura son réseau filaire enfoui. Les travaux de génie civil sur parcelles privées sont maintenant compris dans la prestation.

La pose de lampadaires à LED a été validée et est

prévue sur le programme 2021 rue des Hayettes.

L'enfouissement des fils téléphoniques, qui aurait dû être réalisé en même temps que l'enfouissement électrique dans les années 90, ne sera pas réalisé immédiatement. Orange propose des montants astronomiques pour 100 mètres de tranchée et pose de fourreaux.

Lors de la réunion de programmation des travaux 2021 sur la CCVN, nous avons pu obtenir l'inscription en lignes complémentaires des travaux pour l'enfouissement de la rue de la Garenne. Il est raisonnable que ces travaux soient retenus pour 2022.
Restera alors en programmation la rue du Bout d'en Bas entre la Guérite et la salle des fêtes.
Ce sera alors le point final.

Viabilité hivernale

La viabilité hivernale et les astreintes voiries ont débuté le 15 novembre et se termineront le 15 mars 2021.
Les routes départementales et la plus grande partie des routes communales seront déneigées de jour comme de nuit avec chasse neige et salage.

Les équipes du département dégageront les RD classées axes principaux, l'équipe de la communauté de communes les voies de liaison en convention avec des agriculteurs à qui la CC a confié des lames, pour les voiries urbaines principalement.

Les routes prioritaires sont les routes empruntées par le transport scolaire. Certaines routes secondaires ne seront pas traitées, comme les années précédentes. Il n'y a aucun changement dans les pratiques.

Des panneaux indiquent les tronçons non traités. Les automobilistes prennent leur responsabilité en les empruntant.

RAPPEL: Le stationnement dans les rues est strictement interdit lors d' « alertes ORANGE pour risque de neige » de Météo France. Les engins de déneigement ou de salage ne sauraient être tenus responsables en cas de dommages sur carrosseries..

Drones

Vous êtes nombreux à alerter la mairie quant au passage de drones au dessus de leur propriété.
Depuis le 1er juillet 2018, la réglementation oblige tout détenteur d'un drone de plus de 800 grammes à immatriculer ce dernier au registre de la direction générale de l'aviation civile.
Même sans formation au pilotage, le pilote doit respecter la loi en vigueur qui stipule notamment que :

- Le drone ne peut survoler d'espaces publics en agglomération (urbaine ou rurale), des parcs, des rues ou des stades.
- Le drone ne peut voler durant la nuit.
- **Le drone ne peut survoler des personnes.**
- **Le drone ne peut pas filmer des personnes sans consentement préalable.**

Donc, pour celui ou ceux qui utilisent un drone au dessus d'Authevernes (hors professionnel dûment autorisé par Préfecture ou Mairie—Gendarmerie, pompiers, inspections techniques, ...), il est interdit de survoler et de filmer un espace privé (maison, jardin, etc.) et toute personne s'y trouvant sans l'autorisation du propriétaire et des personnes concernées.
Toute **atteinte à la vie privée** d'autrui (son intimité et son image) est punie d'une peine de 1 an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (**article L226-1 du Code pénal**).
Pour tout signalement de transgression des règles précédemment citées, la gendarmerie en appelant le 17 peut **intervenir et saisir le drone**. Le pilote s'expose à une amende.Le pilote de drone est **responsable des dommages pouvant être causés par son appareil** et c'est son assurance de responsabilité civile qui sera alors engagée.

Rappel urbanisme

Les modifications de couleur des façades lors de ravalements, les modifications de clôture, de mur ou rehaussement de mur, de grille ou portail (coloris, matériaux, hauteurs), création de terrasse imperméabilisante, doivent obligatoirement faire l'objet d'une **Demande Préalable de travaux**.

Les nouveaux portails doivent avoir un recul de 5M de la voie publique.

Les murs en parpaing brut donnant sur la voie publique doivent également être enduits et peints. Les coloris « ton pierre » peuvent être utilisés sans accord préalable.

Les rénovations ne modifiant pas l'aspect et les remises en état à l'identique n'ont besoin d'aucune demande particulière. En effet les changements d'aspect modifient les différents actes d'urbanisme délivrés au fil du temps et doivent obligatoirement passer, après avis consultatif du maire, par un accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. le Maire a reçu mandat du CM pour porter en justice les infractions constatées ou pour non respect de l'autorisation donnée.

Tenez vos chiens en laisse

Tenir son chien en laisse est un acte citoyen et une marque de respect envers les habitants.

Trop de maîtres se promènent avec leur chien, dans les rues de la commune, sans que ceux-ci ne soient attachés.
Ces chiens sont souvent de taille importante et bon nombre de propriétaires de chiens de taille plus modeste ont souvent la crainte de se promener avec leur compagnon en laisse et de se faire attaquer par ceux laissés en liberté.
Cela ne concerne pas les chiens laissés en liberté dans les chemins de terre ou bois tant qu'un minimum de sécurité est observée.

Le respect de la réglementation dans ce domaine serait le bienvenu.

Parallèlement, il serait également agréable pour beaucoup de ne pas laisser son chien, en laisse ou pas, déféquer aux abords des maisons, sur les pelouses publiques ou aboyer durant des heures, gênant ainsi considérablement les rapports de bon voisinage.

Habiter en milieu rural n'exonère personne d'un comportement courtois.

2 ateliers sportifs

cet été proposés par le Pôle Prévention Santé de la CCVN

Ce fut une occasion pour des Authevernois et voisins du territoire de découvrir qu'ils avaient des muscles parfaitement fonctionnels, qu'ils ignoraient.

Initiative sympathique qui se renouvelle chaque année dans 3 à 4 villages du territoire.

RECENSEMENT 2020

Un recensement complet de la population d'Authevernes a été réalisé entre le 16 janvier et le 15 février 2020.

Le nombre d'habitants dans le pays, en région, département, commune est calculé chaque année par l'INSEE d'après des éléments statistiques fournis par les communes.

Ils tiennent compte des naissances, des décès, de l'inscription aux bureaux de vote, des permis de construire délivrés.

Tous les 5 ans un décompte physique est réalisé sur une période d'un mois durant laquelle il vous est demandé, par habitation d'indiquer la composition du foyer et autres éléments statistiques.

Parmi les très nombreuses analyses réalisées par l'INSEE, il est déterminé le nombre d'habitants sur lequel est calculé la « dotation globale de fonctionnement » donnée chaque année par l'Etat à la commune (50% du budget).

446habitants + 61 en 5 ans

Le nombre d'habitants permet également de classer les communes par strates, de déterminer le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de représentants à la Communauté de Communes. Le développement du foncier, le classement statistique par tranches d'âges permettent de prévoir les besoins en écoles, en équipements sportifs et culturels sur le territoire.

Le nombre réel n'apparaît jamais. Chaque année, même l'année du recensement, l'INSEE communique le nombre d'habitants théorique de l'année N-3 nombre qui doit être pris en référence pour l'année N.

Le nombre réel d'habitants, en résidence permanente, recensés fin janvier est de 446.

(Si le recensement avait eu lieu en période de confinement, nous aurions été plus nombreux!)

En 2015 il était de 385 soit une très forte augmentation de 15 % en grande partie due au lotissement des gardénias mais aussi à un turn-over réel avec de jeunes couples, de nombreuses naissances et à l'attractivité de la commune : proximité d'un grand axe de circulation, organisation scolaire adaptée, impôts locaux très stables, adaptation aux technologies nouvelles, calme et élégance du village…

La pandémie inquiète à juste titre les personnes isolées ou âgées.

Personne ne peut exclure l'éventualité d'avoir un malaise ou de tomber chez soi.

Pour peut être un certain nombre de nos voisins, vivant seul, qui se sentent un peu moins agiles qu'il y a 10 ans, pour qui trébucher puis tomber serait très compliqué surtout quand on est seul, peuvent être aidés ou secourus dans les meilleures conditions possibles.

La téléassistance de l'association Présence Verte permet de palier à l'inconvénient de la solitude dans ces cas d'urgence.

Il suffit d'avoir un téléphone. Présence verte installe un coffret relié à votre téléphone et la personne s'équipe d'un bracelet ou d'un pendentif.

Lors d'une chute ou d'un malaise il suffit d'appuyer sur le bracelet ou tirer sur le pendentif pour que le service assistance vous contacte et dialogue automatiquement avec vous grâce au puissant haut parleur et au micro sensible installés dans le coffret.

Un appel à un voisin ou familier désigné et consentant, puis aux services de secours permettra de sortir de ce mauvais pas.

Le tarif du service de base est de 24 € mensuel.
La commune d'Authevernes a souscrit un contrat avec cette association baissant le cout de 2€.
La commune prend ensuite en charge pour chaque sociétaire 10€ mensuels.

Le reste à charge pour l'abonné est donc au maximum de 12€ sur lesquels peuvent se déduire les éventuelles prises en charge complémentaires des mutuelles ou associations d'anciens combattants pouvant ramener jusqu'à 1 € le reste à charge de l'abonné.

La municipalité participe à la prévention par téléassistance

Tous les informations complémentaires peuvent être obtenues en mairie ou au 02 32 23 42 90, agence de l'Eure à Evreux.

Dans le cadre de l'aide au maintien à domicile, la communauté de communes du Vexin Normand propose le portage des repas en liaison froide. De très nombreux menus ou combinaisons de plats sont possibles avec livraison quotidienne.
S'adresser au 02 32 27 83 13 et demander Edith

DES FESTIVITÉS REPORTÉES ou ANNULÉES

Face à la pandémie, la commune a dû procéder à l'annulation ou au report de la plupart des festivités printanière et hivernale de la commune. Le concert proposé par le Festival du Vexin et le feu d'artifice ont pu être reportés en veillant au respect des consignes sanitaires.

Festival du Vexin

Tout en respectant la jauge imposée de spectateurs, la commune a eu à nouveau l'honneur d'accueillir un des concerts du prestigieux Festival de musique classique du Vexin.

Le samedi 5 septembre, Frédéric Moreau, au violon, et Dimitris Saroglou, au piano, ont joué avec virtuosité devant plus d'une centaine de spectateurs émerveillés et enthousiastes.

Frédéric Moreau, venu spécialement de Corée où il réside, avait le choix pour cette date entre un concert à la Madeleine de Paris ou Authevernes. Son choix fut le bon.
La programmation du Festival du Vexin, c'est la garantie d'artistes de très haut niveau international qui proposent leur art aux habitants des Vexin, Normand, Français ou Thelle.

Soutenu par des communes du territoire et la communauté de communes du Vexin Normand, on peut être certain que la programmation 2021 sera proche de l'excellence, comme chaque année.

Le feu

Bien que le feu de la Saint-Jean et le repas convivial sur la place du Fort n'ont pu avoir lieu, le désormais traditionnel et de plus en plus beau, feu d'artifice de la Saint-Jean a été tiré le samedi 19 septembre en début de soirée pour la plus grande joie des petits et des grands.

Les cieux étaient avec nous puisque miraculeusement le tir a pu se faire sans pluie et les spectateurs étaient beaucoup plus nombreux que prévus.
Pratiquement seul feu à avoir été maintenu sur la canton, il a rassemblé des dizaines de spectateurs de communes voisines (Gisors, Saussay la Campagne, …) autour des authevernois présents ou qui ont pu le suivre de chez eux.
Merci à Teddy Neyt, conseiller municipal, d'avoir organisé ce moment.

Pas de théâtre cette année ni de city run. L'année prochaine ?

DU COTÉ DE CHEZ NOUS

Chaque année, fin novembre, le Département, met à l'honneur les communes qui embellissent leur territoire et notamment celles qui fleurissent.

Pas cette année, COVID oblige!

Pas de jury ni de cérémonie de remise de prix, mais le maintien de nos 2 fleurs. Toujours de l'appétit pour une éventuelle 3ème fleur ….

Si l'entretien des espaces verts n'a pu être exécuté par le personnel communal, les élus (et anciens élus) ont mis la main à la pâte en mai puis relayés par des entreprises locales (FG Jardins et Eden Plants) et un auto-entrepreneur pour une forte reprise des travaux non réalisés selon les saisons. Les massifs ont retrouvé leurs couleurs, les mauvaises herbes enlevées sans aucun phyto depuis 10 ans et les pelouses tondues.

Le jardin potager a été remis en culture avec les points de fleurissements dans le village.

DU COTÉ DE CHEZ NOUS

Conseil Municipal Jeunes

Un des objectifs de la municipalité d'Authevernes pour cette nouvelle mandature est de mener des actions en lien direct avec les jeunes de la commune pour qu'ils puissent se retrouver, se réunir à l'occasion d'événements qui leur seraient spécifiquement dédiés.

Les contraintes liées à la COVID ont retardé leur mise en place qui se dérouleront plutôt au printemps 2021, comme un tournoi de football ou un tournoi de Gamers.
Si vous êtes un ou une jeune authevernois (e) et que vous souhaitez partager un moment avec vos amis ou voisins du village, nous vous proposons de vous aider à l'organiser.

Être élu au conseil municipal des jeunes est une véritable opportunité pour faire entendre votre voix et organiser des événements à destination de la jeunesse, mais aussi de l'ensemble des Authevernois.

Cela vous rend partenaire respecté et compétent au sein du village. Vous pourrez ainsi partager votre point de vue sur l'organisation du village et de son avenir à construire.

Contactez Marie Lopez, conseillère municipale référente pour de plus amples informations. *(marie.lopez@authevernes.fr)*

BOITE A LIVRES

Une boite à livre avait été installée place du fort, à coté des fauteuils « reconditionnés ». Constatant qu'elle était beaucoup trop petite, un authevernois Jean Claude Hérault a décidé d'en construire un plus grand modèle, décoré par Marie Christine Blouin.
L'inauguration du 14 septembre a été l'occasion d'être hors confinement autour d'un pot de l'amitié. Prenez, lisez, imaginez et remettez. La présence d'un Petit Robert et d'un Bescherelle sera un plus.

NOUVEAU COMMERCE

LE GAGA

La Chaumière entame une nouvelle vie et ouvre son restaurant. L'époque n'est pas la plus favorable mais le click & collect fonctionne bien: ce qui est naturel pour un restaurant de qualité, au service généreux, au sourire constant et à prix raisonnable. Ne manquez pas de suivre les plats du jour sur la page Facebook « restaurant le gaga ».

NOS ORDURES MENAGERES

L'enlèvement en porte à porte des ordures ménagères, la gestion des déchèteries jusqu'au transport vers les sites de traitements sont gérés par le SYGOM, Syndicat de Gestion des Ordures ménagères.

Le SYGOM est l'un des 3 syndicats couvrant le département de l'Eure. Il couvre notre communauté de communes CCVN, celle de Lyons Andelle, pour partie le territoire de SNA, Seine Eure Agglomération et notamment l'ex CC de Andelys et 3 communes de Seine Maritime.
Le siège est aux Andelys, l'effectif est de 45 permanents, essentiellement le personnel des 9 déchèteries + 2 relais-déchèteries et 2 quais de transfert sur la zone concernée.

La collecte en porte à porte est assurée par Derichebourg qui collecte les bacs et sacs jaunes 1 fois par semaine en zone rurale et 2 fois en zone urbaine comme Gisors.
L'organisation des tournées quotidiennes se termine par le déchargement sur les « quais de transferts » situés à la déchèterie de Gisors et de Charleval.
D'autres camions acheminent ensuite les caissons vers les centres de traitement , d'incinération ou d'enfouissement du département ou de Seine Maritime. Suite à la fusion récente de 2 CC, la CC Eure Madrie Seine a quitté le syndicat en 2019 mais nous maintenons le service de déchèterie.
Les partenaires du syndicat sont les communautés de communes. La CCVN dispose de 5 représentants. Le Président est Thibaut Beauté issu de SNA, les 2 Vices présidents, James Blouin et Philippe Gérics représentent les territoires du Vexin Normand et de la Vallée de l'Andelle.

En 2019, les dépenses de fonctionnement du SYGOM étaient de 11 848 875,81 € dont :

- Pré-collecte et collecte : 3 252 639,48 €
- Transport des déchets : 2 060 963,54 €
- Traitement des déchets : 4 867 176,27 €
- Personnels : 1 464 957,78 €
- Opérations d'ordres : 462 434,24 €

Les recettes de fonctionnement du SYGOM étaient en 2019 de 11 015 822,17 € dont :

- Impôts et taxe : 8 684 292,56 €
- Vente de matière : 324 069,14 €
- Participation des éco-organismes : 924 841,06 €
- Gestion de service public : 913 319,11 €
- Accès professionnel déchèterie : 68 890,53 €

Le fonctionnement du SYGOM doit être révisé mais vous devez en être un acteur:

Beaucoup trop de déchets sont collectés en porte à porte (le mardi à Authevernes ou le mercredi si lundi ou mardi férié) et le recyclage des déchets organiques doit s'intensifier. Voir ci contre.

Les investissements pluriannuels

- La rénovation des bacs spécialisés (verre notamment) est programmée pour 2021.
- La fourniture de poubelles marron pour les ordures non recyclables et jaunes pour le tri sélectif sera réalisée auprès de chaque maison individuelle et chaque immeuble.
- La collecte des bacs jaunes ne se fera plus (au printemps mais date à préciser) toutes les semaines mais toutes le 2 semaines.
- Le cycle hebdomadaire est conservé pour les déchets incinérés ou enfouis.
- Les déchèteries d'Etrépagny et Gisors seront ouvertes sans tenir compte des communes d'habitation dur la CCVN.

- Au niveau organisation interne qui n'affectera pas votre quotidien, les 2 quais de transferts situés à Charleval et Gisors seront fermés au profit du site d'Etrépagny, ancien centre de tri jusqu'en 2018)

Containers à verre

Le SYGOM organise la collecte du verre au travers des containers verts: Authevernes en disposait de 2, l'un sur le parking de la salle des fêtes et un second près du carrefour de la guérite. Ce type de container est conçu pour des communes d'environ 600 habitants et celui de la guérite recevait un tonnage nettement plus faible que celui de la salle des fêtes.
Il a donc été décidé de ne maintenir que celui de la salle des fêtes qui sera changé pour un modèle de même capacité mais plus élégant et surtout mieux insonorisé.

NOS poubelles débordent

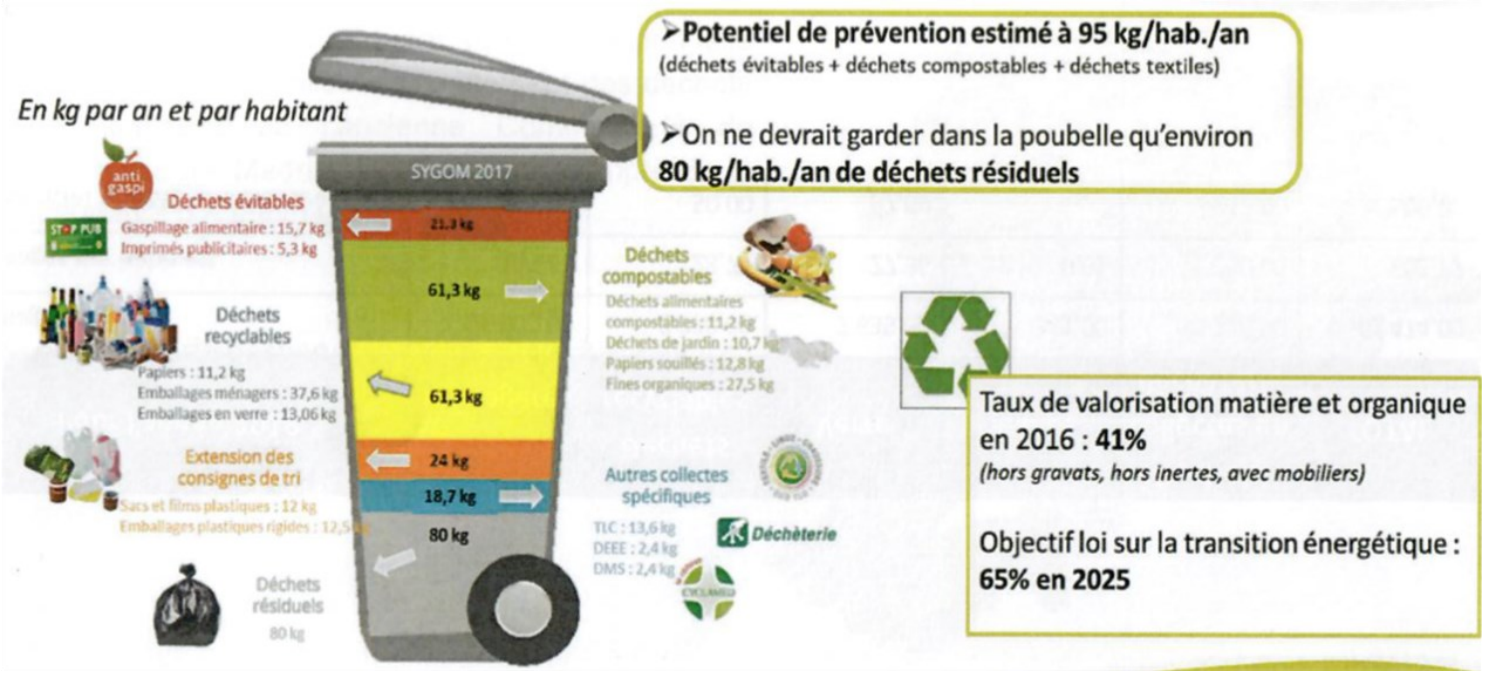

Réduisez vos déchets en les compostant.
C'est facile, ça fait du bien à la planète et ça réduit les couts.

Composter les matières vertes, molles et humides (riches en azote)

- **Épluchures et déchets de fruits et légumes**. Les épluchures de bananes et les agrumes peuvent également aller au compost.
- **Marc de café avec le filtre en papier**. On les déchire d'abord, afin de permettre une décomposition plus facile.
- **Sachets et feuilles de thé**. Sauf les sachets en matière synthétique qui ne se compostent pas.
- **Fleurs fanées**
- **Tontes de gazon**. Elles sont toutefois difficiles à composter. Riches en eau et en azote, elles se tassent facilement ce qui empêche une bonne circulation de l'air et provoque de mauvaises odeurs. Pour éviter cela, mieux vaut d'abord laisser sécher l'herbe sur place avant de l'incorporer au compost. Cela permet à l'humidité de s'évaporer et de composter un matériaux plus sec.
- **Végétaux frais (feuilles, plantes de jardin, etc.)**. Certaines feuilles (noyer, chêne, laurier-cerise, etc.) sont plus coriaces et contiennent des tanins qui ralentissent le processus de décomposition. Pour activer leur décomposition, on passe la tondeuse dessus pour les déchiqueter.
- **Résidus de récolte du potager** (trognons, fanes, pieds fanés, éclaircies...).
- **Mousses** végétales

Fientes de volailles ☺ Composter les matières brunes, dures et sèches (riches en carbone)

- **Papiers, cartons et tissus cellulosiques**. (mouchoirs en papier, essuie-tout, etc.
- **Bois de taille et broussailles**. Ils ne se décomposent bien qu'après broyage ou s'ils sont coupés finement.
- **Copeaux et frisures de bois**. En petites quantités uniquement. On proscrit les bois traités ou peints.
- **Paille**
- **Fleurs fanées, foin, Tiges et feuilles sèches**
- **Litières de petits animaux herbivores** : lapin, cobaye, etc.

☹ **Matières non compostables ou à éviter**

- Huiles et graisses alimentaires, Cendre de charbon de bois (après un barbecue), Bois de menuiseries et bois traité
- Poussières d'aspirateur, Matières synthétiques, Journaux avec couleurs, périodiques illustrés, Litières de chats en argile
- Terre et sable (sauf en petites quantités), Chiffons et textiles, Litières et excréments de chats et chiens.

Vivre ensemble

NON AU BRUIT Les travaux de terrassement, de bricolage, de jardinage et autres, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que pelleteuses, bétonnières, tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h en heure d'été et de 14h à 18h en heure d'hiver.
- **Totalement interdits les dimanche et jours fériés.** Y compris Lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, 1er mai, 15 Août, etc.

Les feux de déchets verts sont interdits:

Le règlement sanitaire départemental interdit en effet tout brulage en extérieur. Un appel aux forces de l'ordre est suffisant pour faire constater l'infraction passible d'une contravention de 450€.

La vitesse limitée à 30Km/h dans toute la commune. Respectez la!

Pour avoir de bon rapports de voisinage, commencez à parler entre vous pour aplanir les sujets conflictuels. Il y a toujours intérêt à bien se comprendre.

La **loi sur la justice du XXIè siècle** a transféré depuis le 1er novembre 2017 à la Mairie la déclaration de Pacte Civil de Solidarité auparavant délivré par le tribunal d'instance (le passage devant un notaire est toujours possible mais la démarche reste payante).

Le PACS est un contrat organisant la vie commune de deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, et vivant sous le même toit. Ils doivent rédiger une convention qui définit les relations financières et patrimoniales du couple (régime de la séparation des biens ou indivision, aides mutuelles, propriété des meubles, modalités de gestion des biens…). Fiscalement, il permet de faire une déclaration d'impôt commune.

Démarches

1/ vous devez déposer votre dossier complet à la Mairie :

- Convention de PACS
- Pièces d'identité
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Déclaration de PACS et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et de résidence commune.

Des formulaires types sont disponibles sur le site www.service-public.fr

2/ un rendez-vous vous sera donné par M. le Maire ou ses adjoints pour la signature et la remise du récépissé de déclaration.

La présence de rongeurs (souris, mulots, rats) est fréquente lors de l'arrivée des frimas.

Des habitants ont alerté la mairie pour indiquer leur présence dans des maisons.

La commune a l'obligation de traiter lorsqu'il est constaté une prolifération dans les locaux publics et notamment les écoles ou locaux recevant du public. Ce qui n'est pas le cas de notre commune. Nous devons également traiter si nous constatons des dégâts sur les poubelles ou autres lieux publics.

Souvent liée à la présence de nourriture ou d'animaux à proximité des maisons, toutes les précautions doivent être prises par chacun pour limiter les effets indésirables sur les animaux domestiques.

La commune ne distribue pas, en tout cas pas depuis 18 ans, de produits raticides aux particuliers et ne souhaite en aucun cas être recherchée dans la mort d'animaux domestiques comme cela arrive régulièrement devant les tribunaux ou en conciliation.

Toutefois, **à titre de dépannage**, lorsque l'invasion est importante, la mairie peut remettre quelques sachets de raticides aux habitants qui le souhaitent en attendant que chacun se procure chez les détaillants spécialisés ce type de poison. Une entreprise située à Vesly propose également des prestations de dératisation.

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même, le frelon asiatique pouvant devenir agressif s'il est dérangé.
Auquel cas, il peut attaquer en groupe. Son venin n'est pas particulièrement toxique, mais son aiguillon peut traverser les tissus épais et piquer à plusieurs reprises en profondeur.

Comment s'en débarrasser ?

Si vous découvrez la présence de frelons asiatiques, vous devez en faire le signalement auprès du **Groupement de défense sanitaire de l'Eure (02 32 23 86 86).**

S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, une entreprise spécialisée viendra vous en débarrasser en toute sécurité. Le coût de la prestation sera à votre charge.
Il est inutile d'appeler les pompiers qui ne se déplacent pas sur ce type d'intervention.

Collecte des ordures ménagères

Les sacs poubelles sont à sortir devant chez soi, ni le samedi ou le dimanche, **mais le lundi soir et parfois le mardi quand la collecte est différée au mercredi.**

Depuis 4 ans, lorsque le lundi ou le mardi sont fériés, la collecte ne se fait que le lendemain: **le mercredi.**

Pour les résidences de week end, les sacs peuvent être portés le dimanche dans les bacs de la salle des fêtes.

ORANGE a choisi Authevernes

Le 4 septembre 2020, Authevernes fut le site d'une conférence de presse pour l'ouverture officielle d'Orange des abonnements FIBRE OPTIQUE

Le numérique est essentiel pour le maintien de la population, pour le télétravail bien utilisé depuis quelques mois, l'imagerie, la télévision dans toutes ses composantes etc… Après une phase de tests sur quelques abonnés, 25 communes sont ouvertes aux abonnements depuis mi-novembre suivies par 45 autres pour fin décembre. Rappelons qu'Orange, comme Free, SFR, Bouygues, Nordnet, Coriolis et autres, sont des fournisseurs d'accès Internet. Les infrastructures, fibres, armoires, locaux techniques, abonnements, maintenance, sont gérés exclusivement par le délégataire (Axione) choisi par le propriétaire du réseau, Eure Normandie Numérique.

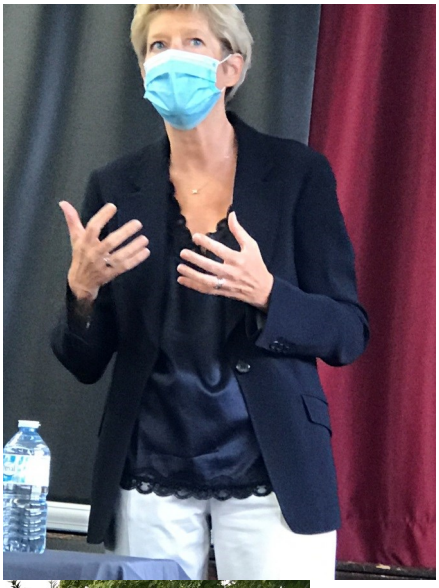

Frédéric Duché, Président d'Eure Normandie Numérique, Fabienne Dulac, Directrice Générale Adjointe CEO d'Orange France, accompagnée des directeurs de commercialisation et de production France, Patrick Canton, Directeur Général de Eure Normandie Très Haut Débit notre concessionnaire THD (Axione), l'équipe d'ENN étaient conviés pour l'annonce de la commercialisation d'Orange Fournisseur d'accès Internet sur tout le département.

Ce ne sont pas les restrictions et l'ambiance morose qui vont stopper toutes les réjouissances de Noël

Le traditionnel goûter du *CLUB 65* à la salle des fêtes ne peut être organisé en respectant les consignes gouvernementales, alors, si nos amis du Club ne peuvent se déplacer, les conseillers municipaux, répartis en 3 zones, vous apporteront un cadeau colis, chez vous, le dimanche 13 décembre de 9h30h à 12h.
Soyez bien présent chez vous!

Le fournisseur habituel des colis était « les Ducs de Gascogne ». Cette année, les conseillers qui gèrent le CCAS ont préféré faire fonctionner le commerce local et ont commandé auprès d'un commerçant de Gisors. Compte tenu de la non dépense occasionnée par la suppression du goûter, le colis s'est enrichi en valeur de 30%.
Restez cependant raisonnables et bon appétit

Le marché de Noël prévu le 6 décembre ne peut être maintenu dans les conditions sanitaires actuelles. On revient dans 12 mois. Promis.

Le PERE NÖEL passera à Authevernes le 13 décembre

et se montrera toujours aussi généreux avec tous les enfants de moins de 11 ans de la commune (de 0 à l'entrée au collège)

Mais malheureusement **pas de spectacle**. Familles et enfants le comprennent bien. Nous devons restreindre au mieux nos activités et en tous cas respecter les distances entre groupes.

Un « collect » sera organisé à la salle des fêtes où les enfants et parents pourront venir chercher leurs cadeaux. Le principe est que les parents viennent à pied ou en voiture sur le parking, remettent à l'assistant du père noël le PASS CADEAU fourni avec l'invitation remise dans les boîtes aux lettres des familles s'étant déclarées présentes (en octobre)

Maman OU Papa rentrera avec l'enfant dans la salle où le Père Noël lui remettra son cadeau.

Des tranches horaires de passage sont indiquées sur le PASS CADEAU de manière à fluidifier les passages qui seront par famille et non ,comme d'habitude, par tranche d'âge.

Les commémorations patriotiques ont pu être organisées malgré les 2 confinements

Les conseillers municipaux avec M. le maire qui avait ôté son masque pour le traditionnel discours.

Les deux cérémonies mémorielles marquant la fin des deux guerres mondiales ont eu lieu cette année dans des conditions quelque peu particulières.

Toutes deux se sont déroulées pendant les confinements. Elles se sont passées en petit comité : seuls monsieur le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux étaient invités à y participer.

Quelques Authevernois les ont rejoint dans le respect de la distanciation sanitaire.

Après la lecture des discours et des noms des combattants morts pour la France lors de ces guerres et de ceux décédés dans les opérations extérieures au cours de l'année, des gerbes de fleurs ont été déposées devant le monument aux morts place du Fort.

L'horaire de la permanence « élu » du samedi change
À compter du samedi 9 janvier 2021 elle sera de 10 à 11h

(fermé le 2 janvier 2021)

CROC'OURS

a fonctionné au mieux durant ces périodes de confinement

Les membres ont toujours plaisir à se retrouver les mercredi après midi pour les activités créatives et peinture. Forte d'une quinzaine de membres, l'association accueille de plus en plus d'authevernois et de jeunes qui s'adonnent aux notions de dessin, perspectives, harmonie des couleurs, textures…

Confrontée à la crise sanitaire, beaucoup de permanences ont été annulées mais des groupes de 6 à 10 au maximum, avec tous les gestes et comportements barrières, sont envisagés dès feu vert des autorités.
Ne bénéficiant d'aucune subvention, Croc'ours tente d'animer notre commune.

Bonne fin d'année à tous et surtout protégez vous au maximum
Renseignez vous au près de Marie Christine Blouin au 06 18 29 25 21.

La passion du sport

Bonjour à tous,

Notre association « **la passion du sport** » pour l'année 2020, a dû annuler ces évènements sportifs causés par le COVID-19. Nous espérons que 2021, la pandémie mondiale de ce virus, les autorités sanitaire trouveront une solution favorable pour notre avenir. Notre souhait serait de pouvoir organiser le Dimanche 13 Juin 2021, nos randonnées cyclistes sur route et peut-être d'autres évènements.
Vu que 2020, ne permet pas de tirer un bilan sur nos activités, voici une rétrospective de photos depuis 2008, dont certaines comporte des bénévoles décédés à ce jour.

Nous vous souhaitons pour les fêtes de fin d'année, si possible avec vos familles, beaucoup de bonheur, joie et surtout une bonne santé.

Amicalement,
Catherine Boulangué – Présidente de l'association

NUMEROS UTILES

Gendarmerie de Gisors 02 32 55 00 17 ou 17 ou 112 Transfert sur plateau téléphonique à partir de 19h
Alerte Attentat : 197 (24x24)
Pompiers: 18 ou 112

Médecin le plus proche:
Garces Moine (SCM) 01 34 67 69 59
Dentiste (MSP Etrépagny) 02 32 27 87 74

Centre hospitalier du Vexin: 02 32 27 76 76
Urgences: 02 32 27 79 93

Infirmiers libéraux: 01 34 67 68 62
(Château/Epte)

Vétérinaires:
Gisors : La Marle Patrick 02 32 55 25 50
Etrepagny GAUTHIER 02 32 55 72 58
Magny Clinique Demi-Lune 01 34 67 00 58

Nourrice agréée Authevernes : néant
Contacter le RAM à la CdC

COMMERCES
Boulangerie: Thilliers: 02 32 27 36 37
Dangu : 02 32 55 24 06
La Ferme Derly: 02 32 27 56 10
Destruction nids de frelons 02 32 55 42 04

Culte catholique: 02 32 55 21 59
Pompes funèbres Berthelot 02 32 55 15 08
PFG 02 32 55 21 86
Roc Eclerc 02 32 27 24 52

Services Communauté de Communes VEXIN NORMAND

Portage repas 02 32 27 83 13

Centres de loisirs 02 32 27 80 34

Crèche CAPUCINE 02 32 15 71 50

Transport scolaire 02 32 27 80 38

Assainissement 02 32 27 80 35

Relais Assist. Matern. 02 32 27 89 58

Services Scolaires

École Vesly 02 32 27 23 52

Collège Victor Hugo 02 32 55 05 47
Pablo Picasso 02 32 27 05 75
Jeanne d'Arc 02 32 55 24 15

Lycée Louise Michel 02 32 27 69 80

EDF 0 810 333 027
Véolia: 09 69 39 56 34
Apiculteur: 06 85 73 19 89

Déchèterie de Gisors 06 07 59 29 65
Du Lundi au Samedi :
9h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45 (17h45 en heure d'été)
Déchèterie de Noyers uniquement samedi matin

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE DE NAISSANCE

Le père peut reconnaitre son enfant avant la naissance en compagnie de la mère.
La démarche se fait dans n'importe quelle mairie. Il suffit de présenter sa pièce d'identité et de faire une déclaration à l'Etat Civil.
L'officier d'Etat Civil rédige l'acte de reconnaissance, le fait signer par ses parents et leur remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.
L'acte de reconnaissance mentionne les noms et prénoms des parents mais ne mentionne ni le prénom ni le nom de l'enfant à naitre.

CARNET

NAISSANCES :

Erynn LEMAU
Emma HOUZÉ
Iris THIBAUX
Luna BARDON
Wyatt NEYT MEYRIEUX

MARIAGES :

Patrick DECORTE et Sylvie BOVE
Benjamin HILMER et Chloë HEBERT

DÉCÈS :

Stéphane GRAIN

Suivez les actualités d'Authevernes en devenant « ami » sur Facebook. Toutes les infos sur les évènements locaux, intempéries, coupures et rétablissements du courant, sont partagées.

La Gazette d'Authevernes:
Périodique gratuit édité par la commune d'Authevernes
Directeur de la publication: James Blouin.
Ecriture et relecture: James Blouin, Marie Lopez, Yohan Caron, et les associations pour leurs articles respectifs sans aucune modification (et Hurch pour son coup de patte).
Grand merci à Najoua et Ivan Janin pour leurs précieux conseils
Photos: Ivan Janin, Passion du sport, Festival du Vexin, SIVOS de Vesly
Magazine totalement réalisé, imprimé et distribué par la Mairie.
Imprimé sur photocopieuse communale en 200 exemplaires